

## Chapitre 3

# Recours au crédit et difficultés financières : quel lien avec la pauvreté ?

---

*Caroline Jeanmart, Romain Duvivier et Helga De Doncker<sup>1</sup>*

Cet article propose d'analyser les liens existants entre pauvreté, difficultés financières et surendettement. À première vue, on peut penser que ces notions se recouvrent largement. Toutefois, il n'en est pas nécessairement ainsi. Une personne en situation de pauvreté ressentira souvent des difficultés financières et pourra être surendettée. Toutefois, une personne peut être pauvre sans pour autant être surendettée. Inversement, toutes les personnes surendettées ne sont pas touchées par la pauvreté telle que mesurée par l'approche classique du taux de pauvreté monétaire. Comme nous le montrerons, il n'en reste pas moins que ces différentes problématiques restent fortement corrélées.

## 1. Pauvreté, difficultés financières et surendettement : de quoi parlons-nous ?

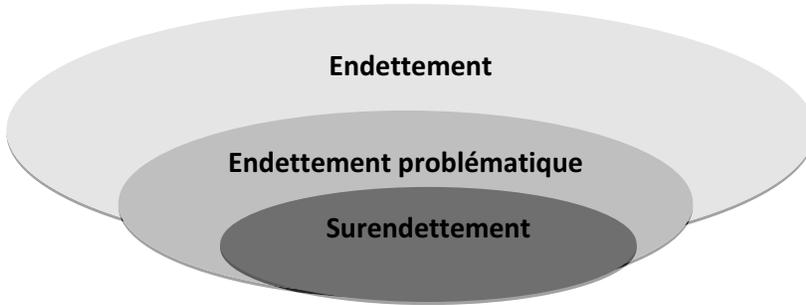
### 1.1 Notions liées à l'endettement

Lorsque l'on parle d'endettement, une distinction est généralement établie entre deux catégories de dettes : les dettes de crédit et les dettes hors crédit. Une part importante de la population belge est concernée par le crédit : fin 2014, la part de la population à être enregistrée était de 69 % pour au moins un crédit dans la Centrale des crédits aux particuliers (CCP)<sup>2</sup>. Les dettes hors crédit sont également très courantes (dettes vis-à-vis des pouvoirs publics, de loyer, d'énergie, d'eau, de télécommunication, de soins de santé, etc.). Ce chapitre se centre essentiellement sur les dettes de crédit.

L'endettement pris au sens large du terme concerne pratiquement l'ensemble de la population adulte. Si être endetté n'est pas en soi une

situation problématique, cela peut être source de difficultés pour certains ménages (figure 1). En outre, une distinction est faite entre l'endettement problématique et le surendettement.

*Figure 1 : Différents niveaux d'endettement.*



Source : Observatoire du Crédit et de l'Endettement (OCE).

Une personne est en situation d'endettement problématique lorsqu'elle est en défaut de paiement pour une ou plusieurs dettes arrivées à échéance. On estime à 5% minimum la proportion des personnes majeures en situation d'endettement problématique en Belgique (Carpentier & Van den Bosch, 2008). Le surendettement constitue une situation d'endettement problématique extrême dans laquelle une personne a trop de dettes par rapport à ses capacités de remboursement. Le surendettement est généralement défini comme une incapacité durable à rembourser ses dettes à partir de ses revenus courants (European Commission, 2008). Bien que la notion de défaut de paiement soit importante, c'est surtout son caractère durable qui distingue le surendettement de l'endettement problématique.

Cette dimension de durabilité reste néanmoins floue du fait de l'absence de définition faisant consensus. Pour estimer l'ampleur du surendettement, il est possible d'utiliser certains indicateurs. Un premier est relatif aux défauts de paiement en matière de crédit répertoriés au sein de la CCP. Toutefois, chacun des 3,7% de majeurs défaillants enregistrés dans la Centrale ne peut pas être considéré comme surendetté sachant que plus de la moitié ne sont enregistrés que pour un seul contrat défaillant. Le recours des ménages aux procédures de traitement du surendettement est un second indicateur du surendettement. Fin 2014, selon la CCP, un peu plus de 1% de la population majeure belge était en procédure de règlement collectif de dettes. En outre, entre 1,2% et 1,4% des ménages belges (selon la région considérée) s'étaient

adressés à une institution agréée pour la médiation de dettes (Observatoire du Crédit et de l'Endettement, 2014). Il est dès lors raisonnable d'estimer qu'une proportion comprise entre 1% et 3% des majeurs est concernée par le surendettement.

## 1.2 Pauvreté et surendettement : quels liens ?

La pauvreté est définie dans cet Annuaire comme un « réseau d'exclusions sociales couvrant divers domaines de l'existence individuelle et collective. Il sépare les pauvres des modes de vie généralement acceptés de la société. C'est un fossé que ces personnes ne peuvent combler par leurs seuls moyens » (Vranken & Geldof, 1993 ; Vranken, 2014 : 14).

L'une des différences entre les concepts de pauvreté et de surendettement tient au fait que le premier est multidimensionnel alors que le second est exclusivement lié à une balance économique. La pauvreté n'est pas uniquement un problème monétaire, elle intègre notamment des considérations sociales et éthiques. Elle dépasse la simple vision centrée sur le manque de moyens financiers et renvoie au « cumul et à l'imbrication d'inégalités, de privations et d'exclusions » (Vranken, 2012 : 14).

Même si ces concepts sont distincts, le surendettement et la pauvreté peuvent toutefois être intimement liés (Fondation Roi Baudouin, 2005 ; Mitchell, Mouratidus & Weale, 2005 ; Van Menxel, 2001) et se renforcer mutuellement. Le surendettement et les privations qui en découlent sont certainement des facteurs susceptibles de conduire à des situations de pauvreté ou de les accentuer. La pauvreté, quant à elle, peut conduire au surendettement dès lors que les individus en situation de pauvreté mettent en place des stratégies afin de pallier le manque de revenu : reporter le paiement de certaines factures ou du loyer, avoir recours au crédit afin de financer des biens de la vie courante, etc. Ce type de stratégie peut conduire des ménages économiquement précaires au surendettement.

La pauvreté et le surendettement sont également des problématiques proches si l'on considère leurs conséquences pour les individus qui les vivent : isolement et repli sur soi (Vallins, 2004), pénurie de biens de première nécessité, « vivre au jour le jour », problèmes de santé physique ou mentale (Balmer et al., 2006 ; Bridges & Disney, 2010 ; Jenkins et al., 2008 ; Meltzer et al., 2013), divorce/séparation, etc. En outre, l'étude des deux problématiques débouche sur un même constat préoccupant, à savoir leur reproduction sociale.

Sans être interchangeables, les concepts de pauvreté, d'endettement problématique et de surendettement sont donc intimement liés. Les analyses qui suivent ont pour objectif de mettre en lumière les liens qu'entretiennent ces concepts.

## **2. Crédits, retards de paiement et caractéristiques socioéconomiques des emprunteurs en lien avec la pauvreté : une analyse spatiale**

Cette section décrit les différences géographiques en matière de recours au crédit et de retard de paiement observées à partir des données de la CCP pour l'année 2014. Elle s'interroge également sur les liens éventuels pouvant apparaître au niveau spatial, entre, d'une part, le comportement d'emprunt et de remboursement, d'autre part, une série de variables socioéconomiques caractérisant généralement les personnes en situation de pauvreté<sup>3</sup>. En d'autres termes, nous examinons si, au niveau des arrondissements administratifs, des liens existent entre des variables macro-économiques indicatrices de la pauvreté et les comportements des emprunteurs en termes de recours au crédit et de retard de paiement.

Trois variables socioéconomiques ont été retenues en tant qu'indicateurs du niveau de pauvreté : le taux de chômage<sup>4</sup>, le revenu disponible par habitant<sup>5</sup> et le pourcentage d'isolés<sup>6</sup>. Il existe en effet des corrélations entre ces trois variables et le risque de pauvreté. Selon les dernières données disponibles, alors que le taux de pauvreté s'élevait à 15,1% pour l'ensemble de la Belgique, il était de 24,5% pour les isolés et atteignait 46,2% pour les personnes au chômage<sup>7</sup>.

### **2.1 Différences géographiques dans le comportement d'emprunt**

L'analyse géographique du comportement d'emprunt se base sur deux indicateurs issus de la Centrale. D'une part, le taux de participation à l'emprunt, c'est-à-dire le pourcentage de personnes majeures ayant au moins un contrat de crédit enregistré dans la CCP. D'autre part, l'intensité d'emprunt mesurée en termes de nombre moyen de crédits en cours par emprunteur.

### 2.1.1 *Taux de participation à l'emprunt*

Au niveau national, 69,0% des majeurs<sup>8</sup> sont enregistrés pour au moins un crédit au sein de la Centrale. Ce taux de participation diffère fortement selon le type de crédit considéré. Pas moins de 61,6% de la population majeure belge est enregistrée dans la CCP pour un crédit à la consommation contre seulement 32,2% pour du crédit hypothécaire. À l'échelle des arrondissements, des différences notables dans les taux de participation à l'emprunt sont observées. Tous crédits confondus, on enregistre un minimum de 58,5% pour Bruxelles-Capitale contre un taux de participation maximum de 76,8% pour l'arrondissement administratif de Waremme. Ces différences interrégionales cachent des spécificités intrarégionales. Les parties Nord et Sud du pays présentent en effet des différences : les taux de participation à l'emprunt sont plus faibles au nord du pays : 69,2% en Région flamande contre 72,1% en Région wallonne.

En distinguant les différentes formes de crédit, il apparaît que les taux de participation des arrondissements wallons pour le crédit à la consommation sont plus élevés que ceux des arrondissements flamands, quelle que soit la catégorie de crédit à la consommation<sup>9</sup> envisagée. L'inverse s'observe pour le crédit hypothécaire. Bruxelles-Capitale est l'arrondissement qui compte proportionnellement le moins d'emprunteurs pour les deux types de crédits.

Afin d'établir dans quelle mesure, au niveau des arrondissements, les comportements d'emprunt sont liés à des variables indicatrices de la pauvreté, des coefficients de corrélation ont été calculés (tableau 1, p. 74). Le coefficient de corrélation indique la direction et l'intensité d'un lien entre deux variables et varie entre -1 et +1. Ce coefficient est positif lorsque les deux variables évoluent dans le même sens, négatif lorsqu'elles évoluent en sens opposé. Plus la valeur (en absolu) se rapproche de 1, plus le lien est fort. Nous devons faire remarquer que deux variables peuvent être corrélées sans pour autant entretenir de liens de cause à effet. Nous nous contentons ici de présenter des caractéristiques objectives des emprunteurs et des personnes en situation de pauvreté. Des conclusions allant dans le sens de l'existence de liens de cause à effet nécessitent quant à elles plus de prudence.

*Tableau 1 : Corrélations entre le taux de participation à l'emprunt et les variables socioéconomiques en lien avec la pauvreté.*

	Taux de chômage	Revenu disponible par habitant	Pourcentage d'isolés
Total des crédits	0,31	-0,28	0,32
Crédits hypothécaires	-0,51	0,31	-0,47
Crédits à la consommation	0,65	-0,53	0,65

Sources : CCP, ONEM, ICN et DGSIE.

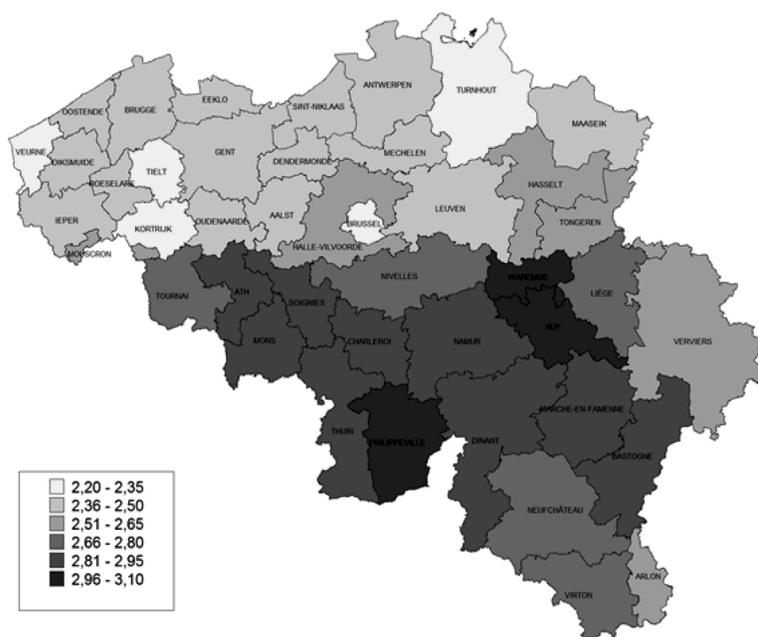
Aucun lien statistique fort n'apparaît entre les variables socioéconomiques retenues et les taux de participation calculés pour l'ensemble des crédits ainsi que pour le crédit hypothécaire. Le taux de participation au crédit à la consommation, en revanche, présente une corrélation modérément positive avec le taux de chômage et le pourcentage d'isolés. En d'autres termes, davantage de personnes sont concernées par le crédit à la consommation dans les arrondissements où le taux de chômage est important et où le pourcentage d'isolés est élevé. La corrélation avec le revenu disponible par habitant est négative et légèrement moins forte. Dans tous les cas, pour le crédit à la consommation, il est impossible de rejeter l'hypothèse d'un lien entre les indicateurs de la pauvreté et le taux de participation à l'emprunt.

### **2.1.2 Nombre moyen de contrats de crédit**

Au niveau national, le nombre moyen de crédits par emprunteur est de 2,54. Au niveau des arrondissements, ce nombre varie entre 2,33 et 3,00 crédits par emprunteur. La figure 2 (p. 75) illustre qu'au niveau des arrondissements, les moyennes les plus élevées se concentrent dans le sud du pays. L'image qui se dessine ici se rapproche donc fortement de celle obtenue pour le taux de participation à l'emprunt total. Un examen plus poussé montre que ce phénomène trouve surtout son origine dans le crédit à la consommation, et qu'il peut être observé pour chacune des trois formes qu'il peut prendre.

Les analyses de corrélation présentées au tableau 2 font apparaître qu'au niveau des arrondissements, le nombre moyen de contrats de crédit conclus par emprunteur est plus fortement lié aux variables socioéconomiques indicatrices de la pauvreté que ne l'était le taux de participation à l'emprunt. Pour les deux types de crédit, il existe une corrélation (très) forte avec le taux de chômage, le revenu disponible par habitant et le pourcentage d'isolés. On souscrit donc davantage de

Figure 2 : Nombre moyen de contrats de crédit par emprunteur (tous types de crédit confondus).



Source : CCP.

Tableau 2 : Corrélations entre le nombre moyen de contrats de crédit et les variables socioéconomiques en lien avec la pauvreté.

	Taux de chômage	Revenu disponible par habitant	Pourcentage d'isolés
Total des crédits	0,70	-0,60	0,72
Crédits hypothécaires	-0,90	0,74	-0,81
Crédits à la consommation	0,86	-0,69	0,85

Sources : CCP, ONEM, ICN et DGSIE.

crédits à la consommation dans les arrondissements plus vulnérables sur le plan socioéconomique. Une ventilation plus détaillée (non présentée ici) par catégorie de crédit montre que la corrélation est plus forte dans le cas des ouvertures de crédit que pour les deux autres formes de crédit à la consommation. Le nombre moyen de crédits hypothécaires conclus, par contre, est plus élevé dans les arrondissements moins vulnérables sur le plan socioéconomique.

## 2.2 Disparités spatiales en termes d'endettement problématique

L'analyse géographique de l'endettement problématique se concentre spécifiquement sur les retards de paiement. D'une part, l'analyse porte sur le taux d'emprunteurs défaillants défini comme la proportion d'emprunteurs ayant au moins un arriéré de paiement dans la population totale des emprunteurs. D'autre part, nous examinons l'ampleur de cet arriéré sur base du nombre moyen de crédits défaillants.

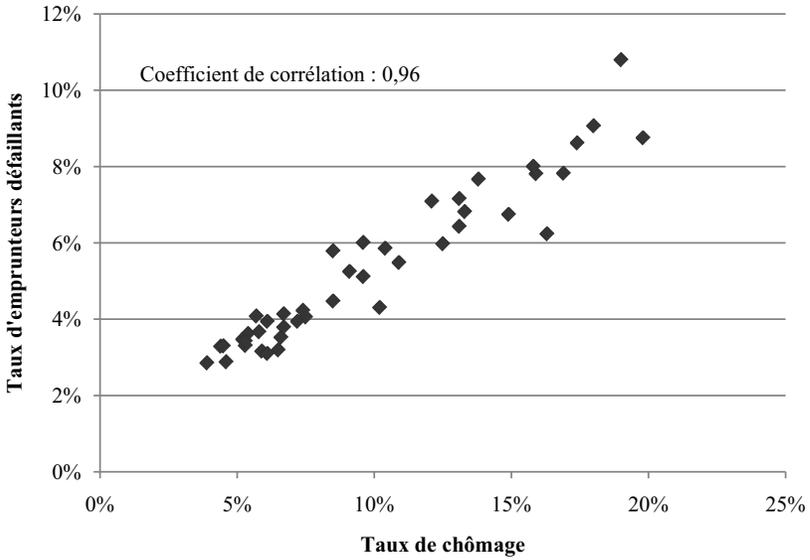
### 2.2.1 Taux d'emprunteurs défaillants

Les différences spatiales sont plus marquées pour les données relatives à l'endettement problématique que pour les résultats qui concernent le comportement d'emprunt. Le taux d'emprunteurs défaillants, de 5,4% au niveau national<sup>10</sup>, couvre des disparités importantes entre les différentes parties du pays. Les proportions d'emprunteurs défaillants sont inférieures en Flandre, avec 3,7% pour l'ensemble de la Région et un minimum de 2,8% à Tielt. À l'exception de Nivelles, les taux d'emprunteurs défaillants sont relativement plus élevés en Wallonie, en particulier autour de l'axe Mons-Charleroi-Liège, avec un maximum de 10,8% à Charleroi. Ce taux s'élève à 9,1% à Bruxelles-Capitale.

Le taux d'emprunteurs défaillants (tous types de crédit confondus) présente une corrélation très élevée avec les variables socioéconomiques prises en compte (voir tableau 3, p. 78). La corrélation avec le taux de chômage est particulièrement forte (voir figure 3).

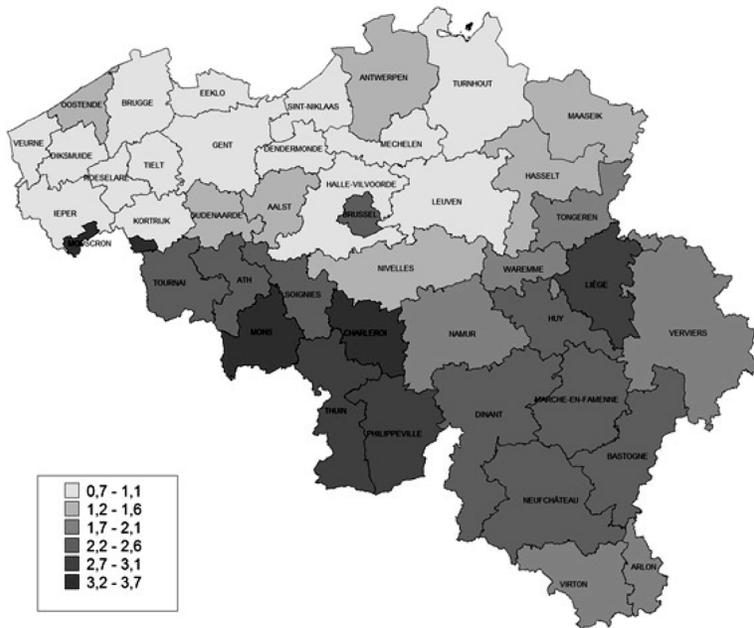
Les taux d'emprunteurs défaillants en matière de crédit à la consommation sont nettement plus importants que pour le crédit hypothécaire (figures 4, p. 77 et 5, p. 78). Pour l'ensemble du pays, fin 2014, seul 1,5% des personnes ayant contracté un crédit hypothécaire étaient défaillantes contre 5,7% pour les crédits à la consommation. Comme attesté par les figures 4 et 5, les différences géographiques observées montrent également une divergence entre le nord et le sud du pays. La proportion d'emprunteurs concernée par des défauts de paiement est, pour chaque catégorie de crédit, nettement plus importante en Région wallonne qu'en Région flamande. Les taux enregistrés à Bruxelles-Capitale se rapprochent des niveaux plus élevés observés au sud du pays.

Figure 3 : Taux d'emprunteurs défaillants et taux de chômage.



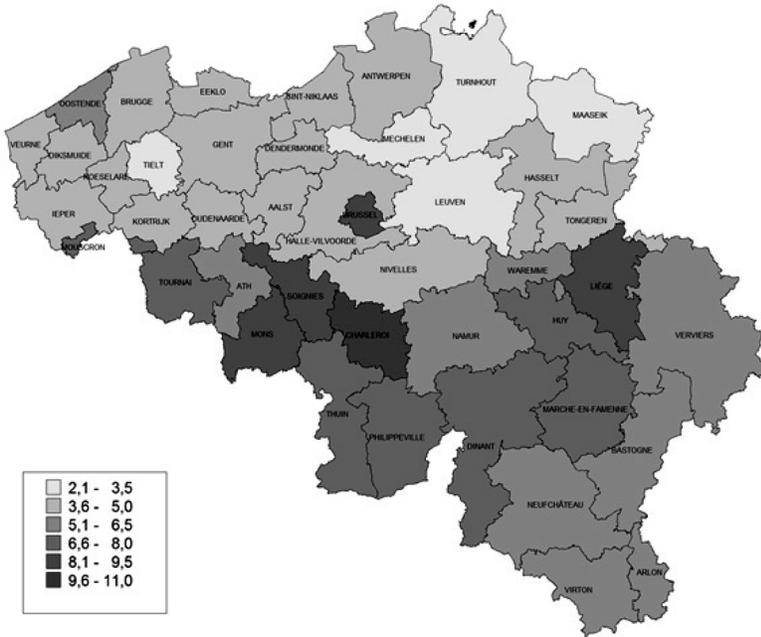
Sources : CCP et ONEM.

Figure 4 : Taux d'emprunteurs défaillants : crédits hypothécaires (en %).



Source : CCP

Figure 5 : Taux d'emprunteurs défaillants : crédits à la consommation (en %).



Source : CCP

Les corrélations entre le taux d'emprunteurs défaillants et les trois variables socioéconomiques indicatrices de la pauvreté sont, pour les crédits hypothécaires comme pour les crédits à la consommation, très élevées (tableau 3). Les résultats obtenus pour les différentes catégories de crédits à la consommation (non reportés ici) montrent en outre que la corrélation est plus marquée dans le cas des ouvertures de crédit.

Tableau 3 : Corrélations entre le taux d'emprunteurs défaillants et les variables socioéconomiques en lien avec la pauvreté.

	Taux de chômage	Revenu disponible par habitant	Pourcentage d'isolés
Total des crédits	0,96	-0,81	0,88
Crédits hypothécaires	0,89	-0,85	0,76
Crédits à la consommation	0,95	-0,80	0,88

Sources : CCP, ONEM, ICN et DGSIE.

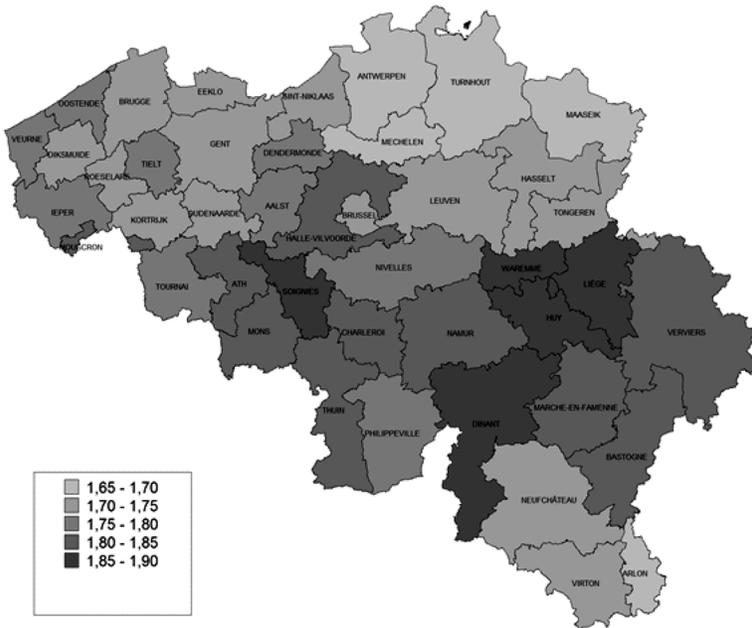
Dans les arrondissements plus vulnérables sur le plan socioéconomique, les pourcentages d'emprunteurs en situation d'endettement problématique en matière de crédit hypothécaire et/ou de crédit à la consommation sont donc relativement plus élevés. Ceci pourrait signi-

fier qu'un lien existe entre l'occurrence des situations d'endettement problématique et de pauvreté.

### 2.2.2 Nombre moyen de crédits défaillants

Le nombre moyen de contrats de crédit présentant des arriérés de paiement par débiteur défaillant varie relativement peu selon les arrondissements. Nous observons un minimum de 1,65 à Turnhout et un maximum de 1,90 à Waremme. Néanmoins, la figure 6 suggère que cette moyenne est plus élevée là où les emprunteurs ont souscrit un plus grand nombre de contrats de crédit, à savoir en Wallonie et à Hal-Vilvorde. Il va de soi que l'accumulation des crédits multiplie le risque de défaut de paiement. Comme c'était le cas pour le nombre total de contrats de crédit en cours, la ventilation par type de crédit (non reportée ici) montre que les disparités spatiales découlent surtout des crédits à la consommation, et en particulier des ouvertures de crédit.

Figure 6 : Nombre moyen de contrats de crédit défaillants par emprunteur défaillant.



Source : CCP.

Le nombre moyen de crédits défaillants ventilé par arrondissement présente, dans le cas des crédits à la consommation, une corrélation positive élevée avec le taux de chômage et le pourcentage d'isolés

(tableau 4). Les analyses par type de crédit à la consommation (non reportées ici) montrent que cette corrélation forte ne se manifeste que pour les ouvertures de crédit et les ventes à tempérament.

Les arrondissements plus vulnérables sur le plan socioéconomique comptent donc une proportion plus élevée d'emprunteurs multi-défaillants, spécialement en matière de crédits à la consommation.

*Tableau 4 : Corrélations entre le nombre moyen de crédits défaillants et les variables socioéconomiques en lien avec la pauvreté.*

	Taux de chômage	Revenu disponible par habitant	Pourcentage d'isolés
Total des crédits	0,63	-0,51	0,64
Crédits hypothécaires	-0,57	0,51	-0,54
Crédits à la consommation	0,67	-0,47	0,70

Sources : CCP, ONEM, ICN et DGSIE.

L'ensemble de ces observations permet de conclure qu'il existe des différences de comportement entre les arrondissements, non seulement en matière d'emprunt, mais aussi en matière d'endettement problématique. Ces différences sont, dans une large mesure, corrélées avec une série de variables socioéconomiques (taux de chômage, pourcentage d'isolés et revenu disponible par habitant), ici considérées comme indicatrices du niveau de pauvreté propre à chaque arrondissement. Les arrondissements plus vulnérables sur le plan socioéconomique comptent une proportion plus élevée d'emprunteurs défaillants auxquels est par ailleurs associé en moyenne un nombre plus élevé de contrats de crédit (à la consommation) présentant des retards de paiement.

### **3. Difficultés financières, crédit et pauvreté : une analyse sur base de données microéconomiques**

En 2013, l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement a réalisé une enquête par questionnaire interrogeant plus de 3 000 personnes âgées de 18 à 65 ans et résidant en Belgique<sup>11</sup>. Son objectif était de mettre en évidence les caractéristiques socioéconomiques des personnes en difficulté financière, leur niveau de culture financière, leur rapport au crédit et à l'endettement ainsi que leur mode de gestion budgétaire<sup>12</sup>. Partant

des données récoltées dans le cadre de cette enquête et afin de compléter ce qui précède, nous souhaitons mettre en évidence les liens entre, d'une part, la pauvreté, d'autre part, des notions telles que les difficultés financières/le surendettement, le recours au crédit et le niveau de culture financière et de gestion budgétaire des ménages. Nous nous demandons si les conclusions reposant sur la deuxième section de ce chapitre (données de la CCP) sont confirmées par les données de cette enquête. En particulier, par rapport au reste de l'échantillon, les personnes en situation de pauvreté sont-elles plus concernées par certaines formes de crédit (comme le crédit à la consommation) et vivent-elles plus de difficultés financières que le reste de l'échantillon ?

### 3.1 Nos mesures de la pauvreté

Dans ce chapitre, la pauvreté est mesurée sur base de deux indicateurs : d'une part, la pauvreté monétaire relative, d'autre part, un indicateur de pauvreté matérielle.

Selon l'approche de la pauvreté monétaire relative, une personne est considérée en situation de pauvreté si elle vit dans un ménage disposant d'un revenu disponible inférieur au seuil de pauvreté<sup>13</sup>. Au sein de notre échantillon, 20% des répondants vivent avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. Ce taux est supérieur au seuil de pauvreté belge, proche de 15%. Cette différence s'explique par le fait que, à dessein, notre échantillon comporte un nombre non négligeable de ménages ayant entamé une procédure de médiation de dettes. L'objectif initial de l'enquête étant de mettre en évidence les caractéristiques socioéconomiques des ménages en difficulté financière, nous souhaitions garantir une représentation suffisante de ceux-ci.

Nous avons également interrogé les répondants sur les déprivations matérielles qu'ils estimaient avoir vécues. Il leur était demandé d'indiquer si, oui ou non, ils avaient été dans l'obligation de renoncer à certains biens et/ou de devoir « aller en négatif » sur leur compte bancaire en raison de leur situation financière (tableau 5). Pour toutes les thématiques proposées, près de 40% des répondants indiquent avoir connu une déprivation au cours des douze derniers mois. Une proportion proche de 30% des répondants déclare n'avoir connu aucune déprivation matérielle au cours des douze derniers mois. À l'inverse, 14% ont répondu « oui » aux cinq propositions.

*Tableau 5 : Au cours des 12 derniers mois, votre situation financière vous a-t-elle poussé, au moins une fois, à devoir... (Pourcentage du total des répondants ayant répondu « oui »).*

Annuler ou reporter des vacances ?	43,9%
Renoncer à un gros achat pourtant nécessaire ?	43,2%
Diminuer vos dépenses alimentaires ?	46,3%
Renoncer à offrir un cadeau ?	44,5%
Aller en négatif sur votre compte bancaire ou utiliser une carte de crédit ?	42,7%

Source : Enquête OCE.

Dans ce chapitre, nous considérons qu'une personne connaît une situation de pauvreté matérielle si elle a opté pour quatre ou cinq « oui » aux cinq indicateurs proposés. Une proportion de 32,1% de répondants se trouve dans une telle situation. Cette manière alternative d'approcher la pauvreté inclut donc un plus grand nombre de personnes que le concept de pauvreté monétaire relative. Il est également intéressant de constater qu'une corrélation forte existe entre ces deux indicateurs de pauvreté bien qu'elle ne soit pas parfaite : 59,4% des répondants en situation de pauvreté monétaire souffrent de pauvreté matérielle alors que 25,3% des personnes en situation de pauvreté matérielle ne vivent pas sous le seuil de pauvreté.

Ces deux modes de mesure de la pauvreté doivent être considérés comme complémentaires : la mesure de la pauvreté matérielle se base sur la situation ressentie par les ménages alors que celle de la pauvreté monétaire relative tient uniquement compte du revenu des répondants. À l'inverse de la pauvreté monétaire relative, la mesure de la pauvreté matérielle permet de tenir compte des conditions de vie réelles des ménages. Deux ménages n'auront pas les mêmes conditions de vie dès lors, par exemple, qu'ils vivent dans des régions où le coût du logement est différent. Dans un tel cas, à revenu et composition identiques, le ménage vivant dans une région où le coût du logement est plus élevé pourrait devoir se priver de certains biens pour compenser, et ainsi connaître une situation de pauvreté matérielle alors qu'en termes de pauvreté monétaire, il est dans une situation similaire au ménage vivant dans une région où le logement est plus abordable.

## 3.2 Pauvreté et difficultés financières

### 3.2.1 Difficultés financières ressenties et pauvreté : une même réalité ?

Existe-t-il une corrélation entre les difficultés financières des ménages et nos deux indicateurs de pauvreté ? Les ménages en situation de pauvreté sont-ils plus touchés par les difficultés financières que les autres ménages ? Pour y répondre, une mesure des difficultés financières des répondants a été construite sur base de quatre questions se basant sur le sentiment des répondants par rapport à leur endettement et à leurs difficultés financières. Cette mesure (nommée « score de difficulté financière »<sup>14</sup>) peut prendre une valeur allant de 0 à 100.

Afin de faciliter les analyses, nous avons scindé notre échantillon en trois groupes d'individus qui se distinguent en fonction de l'intensité des difficultés financières ressenties (« difficultés financières faibles ou inexistantes », « difficultés financières moyennes à modérées » et « difficultés financières fortes ») (Duvivier & Jeanmart, 2014).

Les personnes en difficulté financière sont-elles plus touchées par la pauvreté ? La réponse est évidente au vu du tableau 6 ci-dessous. Au regard de nos deux indicateurs, le pourcentage de personnes en situation de pauvreté augmente de manière continue à mesure que l'on considère des sous-groupes avec un niveau de difficultés financières plus important. Parmi les personnes connaissant de fortes difficultés financières, plus de 4 personnes sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté alors que près de 76,8% connaissent une situation de pauvreté matérielle.

*Tableau 6 : Taux de pauvreté des répondants selon le niveau de difficulté financière.*

Difficultés financières	Pourcentage de répondants concernés par	
	Pauvreté monétaire **15	Pauvreté matérielle **
Faibles ou inexistantes	5,4	1,7
Moyennes à modérées	15,9	23,7
Fortes	41,5	76,8
Total	20,0	32,1

Source : Enquête OCE.

Nous nous sommes interrogés sur l'indicateur de pauvreté qui était le plus fortement corrélé avec les difficultés financières ressenties par les

ménages. La pauvreté matérielle est plus fortement corrélée avec les difficultés financières des ménages que ne l'est la pauvreté monétaire (coefficient de corrélation de 0,661 contre 0,395). Ceci montre que pour être approchée correctement, l'analyse de la pauvreté doit aller au-delà de la seule prise en compte du revenu.

Les données qui précèdent témoignent d'une corrélation forte entre la pauvreté et les difficultés financières. Toutefois, le sens de celle-ci ne peut pas être déterminé : la pauvreté a-t-elle induit les difficultés financières ou, à l'inverse, les difficultés financières conduisent-elles à la pauvreté ? Nous pouvons également supposer que ces deux phénomènes s'auto-entretiennent et que le faisceau de facteurs ayant conduit certains ménages à vivre une situation de pauvreté est également à même d'expliquer leurs difficultés financières.

### 3.3 Pauvreté et endettement en crédit

La deuxième section de cet article concluait que l'endettement en crédit des parties du pays les plus vulnérables sur le plan socioéconomique présentait certaines caractéristiques. Ces conclusions sont-elles confirmées par les résultats de l'enquête de l'Observatoire ? Les tableaux ci-dessous présentent une série d'indicateurs, d'une part, des catégories de crédits souscrits par les répondants (tableau 7), d'autre part, de la pression exercée par ces crédits sur leur budget (tableau 8).

*Tableau 7 : Pourcentage des répondants ayant du crédit par type de crédit (en % du total des répondants) et nombre moyen de crédits à la consommation selon le niveau de difficulté financière.*

	Pauvreté monétaire			Pauvreté matérielle		
	Non	Oui	Sig.	Non	Oui	Sig.
(1) Crédit hypothécaire	53,7	28,0	**	53,1	38,8	**
(2) Ouverture de crédit avec carte	35,8	34,1		26,9	53,6	**
(3) Autre type de crédit à la consommation	42,4	47,1	*	34,6	61,9	**
(4) Nombre moyen de crédits à la consommation	1,13	1,36	**	0,85	1,87	**

Source : Enquête OCE.

Par rapport au reste de l'échantillon, les personnes en situation de pauvreté sont relativement moins concernées par le crédit hypothécaire (tableau 7, ligne 1). L'écart entre les « pauvres » et les « non pauvres » est encore plus important si l'on considère la pauvreté monétaire. Alors

que, parmi les répondants n'étant pas en situation de pauvreté, un peu plus d'un sur deux a un crédit hypothécaire, ils ne sont plus que 28,0% et 38,8% respectivement pour les personnes pauvres au sens de la pauvreté monétaire et matérielle.

Pour le crédit à la consommation (tableau 7, lignes 2 et 3) et en ce qui concerne la pauvreté matérielle, nous observons le phénomène inverse : les personnes en situation de pauvreté sont nettement plus concernées par le crédit à la consommation que le reste de l'échantillon. Les répondants en situation de pauvreté matérielle sont 53,6% à avoir au moins une ouverture de crédit avec carte contre 26,9% pour les autres. En ce qui concerne la pauvreté monétaire, nous ne remarquons aucune différence statistiquement significative en termes d'ouvertures de crédit avec carte (ligne 2) alors que les personnes en situation de pauvreté sont un peu plus concernées par les autres types de crédit à la consommation (ligne 3).

Les personnes en situation de pauvreté sont donc relativement plus concernées par le crédit à la consommation. Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer ce résultat. La première se place sous l'angle de l'offre de crédit. Il est possible que les personnes économiquement plus vulnérables soient davantage sollicitées que d'autres par les offres commerciales. Cette sollicitation plus forte pourrait notamment s'expliquer par un ciblage géographique spécifique des offres de certains types de crédits. La deuxième hypothèse se place sous l'angle de la demande. Il est possible que les personnes économiquement fragiles ne soient pas davantage sollicitées, mais qu'elles soient plus sensibles à ce type d'offre. En raison de leur socialisation ou en raison de leur fragilité économique, elles seraient davantage attentives, voire vulnérables, aux offres de crédit ou aux possibilités d'emprunter que les autres. En outre, il nous semble probable que les personnes en situation de pauvreté ressentent un besoin de crédit plus important afin de subvenir aux charges courantes ou de s'équiper en biens de consommation durable, et ce, faute de moyens ou d'épargne suffisants.

En comparant les deux indicateurs de pauvreté (tableau 7), les personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont moins concernées par le crédit à la consommation que les personnes pauvres au sens de la pauvreté matérielle. Il apparaît plausible que les personnes se sentant « privées » recourent davantage au crédit. En outre, les prêteurs étant dans l'obligation de vérifier la solvabilité des candidats à l'emprunt, ils devraient être moins enclins à accorder des prêts aux personnes ayant

de faibles revenus. Par contre, il leur est difficile d'identifier les personnes qui, bien qu'ayant des revenus acceptables, connaissent des difficultés financières. Pour rappel, 25,3% des personnes en situation de pauvreté matérielle ne vivent pas sous le seuil de pauvreté.

Des différences entre les personnes en situation de pauvreté et le reste de l'échantillon apparaissent également en considérant le nombre moyen de crédits à la consommation en cours (tableau 7, ligne 4). Les répondants en situation de pauvreté monétaire sont concernés, en moyenne, par 1,94 crédit à la consommation contre une moyenne de 1,43 crédit pour les autres. Les différences sont plus importantes, ici encore, en considérant la pauvreté matérielle.

Le tableau 7 nous informe uniquement sur le type et le nombre de crédits. Savoir qu'un répondant est, par exemple, concerné par trois crédits ne renseigne pas sur les sommes qu'il doit effectivement déboursier chaque mois afin d'honorer ces derniers. Il nous paraissait donc intéressant, comme d'autres auteurs (notamment Carpentier & Van den Bosch, 2008), de produire des indicateurs complémentaires qui évaluent le poids exercé par les crédits sur le budget des ménages selon qu'ils sont ou non en situation de pauvreté (tableau 8).

*Tableau 8 : Charge exercée par les remboursements d'emprunt sur le budget des ménages ayant des crédits en cours selon le niveau de difficulté financière<sup>16</sup>.*

	Pauvreté monétaire			Pauvreté matérielle		
	Non	Oui	Sig.	Non	Oui	Sig.
(1) Rapport entre le total des mensualités et le revenu	27,89%	52,15%	**	27,43%	41,34%	**
(2) Revenu équivalent, net des remboursements de mensualités	1 304,49 €	388,47 €	**	1 346,12 €	784,08 €	**
(3) Montant total des mensualités liées aux emprunts (moyenne)	811,00 €	692,59 €	**	753,33 €	837,73 €	*

Source : Enquête OCE.

La première ligne du tableau 8 présente un ratio traditionnellement utilisé pour juger de la solvabilité d'un ménage : le rapport entre le total des mensualités liées aux emprunts et le revenu. Ce rapport est nettement plus important pour les personnes en situation de pauvreté. Les personnes vivant sous le seuil de pauvreté et ayant des crédits en cours consacrent 52,2% de leurs revenus au remboursement d'emprunts, contre seulement 27,9% pour le reste de l'échantillon.

La seconde ligne du tableau 8 présente un indicateur particulièrement intéressant afin d'évaluer la charge exercée par les remboursements d'emprunt sur le budget des ménages : le revenu équivalent, net des remboursements de mensualités. Cette variable indique le revenu disponible après le paiement des mensualités, en tenant compte de la composition du ménage. La prise en compte de la composition du ménage suit la même logique que la définition du seuil de pauvreté. Ainsi, une fois les mensualités retranchées, le revenu équivalent disponible pour les répondants ayant un revenu supérieur au seuil de pauvreté est de 1 304,5 euros, contre seulement 388,5 euros pour les personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Lorsqu'on considère les situations de pauvreté matérielle, la différence est moins importante, mais reste significative. Le poids exercé par les remboursements d'emprunt sur le revenu des ménages affecte évidemment leur pouvoir d'achat, ce qui explique, en partie au moins, les difficultés auxquelles ils doivent faire face.

La dernière ligne du tableau 8 permet de comparer le montant total de remboursement selon que les ménages sont en situation de pauvreté ou non. Les personnes matériellement pauvres doivent faire face à des mensualités moyennes légèrement supérieures au reste de l'échantillon, alors que les personnes en situation de pauvreté monétaire ont des mensualités inférieures. Ce constat n'est pas aussi incohérent qu'il n'y paraît. Seuls le revenu et la composition du ménage déterminent si un ménage vit sous le seuil de pauvreté, et il est rassurant de constater que les personnes en situation de pauvreté qui, par définition, ont des revenus plus faibles que la moyenne, font face à des mensualités moins importantes, même si celles-ci restent élevées. Pour ce qui est de la pauvreté matérielle, cela implique que les ménages doivent d'autant plus « se priver » qu'ils doivent faire face à des mensualités importantes. Il apparaît donc logique que les personnes en situation de pauvreté matérielle et ayant du crédit aient à faire face à des mensualités plus importantes que le reste de l'échantillon.

### **3.4 Pauvreté, culture financière, gestion budgétaire et estimation du risque lié au crédit : quels liens ?**

Les personnes en situation de pauvreté recourent davantage au crédit à la consommation et, en outre, connaissent plus de difficultés financières. La faiblesse du revenu est bien entendu un des premiers facteurs à prendre en compte dans l'analyse des facteurs explicatifs de ces diffi-

cultés. Toutefois, on peut se demander si d'autres variables interviennent également. Pour poursuivre l'analyse, intéressons-nous au rôle de variables telles que la culture financière et la gestion budgétaire des répondants. Un plus faible niveau de culture financière peut-il conduire les personnes en situation de pauvreté à prendre des décisions financières peu appropriées? Des différences dans la culture financière incitent-elles les personnes en situation de pauvreté à prendre des décisions financières peu judicieuses? Gèrent-elles leur budget de manière moins efficace? Ont-elles une tendance à sous-estimer les risques liés au crédit, ce qui pourrait expliquer qu'elles y recourent davantage? C'est à ce type de questions que ce dernier point tente de répondre.

La culture financière est ici définie comme l'ensemble des connaissances, des compétences et des habitudes des individus qui leur permettent de prendre les décisions financières appropriées dans les domaines liés à la gestion de leurs dettes et de leur budget (Duvivier & Jeanmart, 2014). La culture financière peut être mesurée selon différentes dimensions<sup>17</sup>. Nous en avons ici retenu deux :

1. les capacités en calcul économique et la culture économique (dont les calculs et raisonnement typiquement économiques: taux d'intérêt composé, impact de l'inflation sur le pouvoir d'achat, etc.);
2. les connaissances en matière financière et, en particulier, la compréhension des différentes notions liées au crédit.

L'enquête de l'Observatoire comprenait une série de questions visant à évaluer ces deux dimensions de la culture financière (Duvivier & Jeanmart, 2014). Le tableau 9 reprend les résultats relatifs à ces deux dimensions selon que les répondants soient en situation de pauvreté ou non (voir lignes 1 et 2). Le score maximum est indiqué entre parenthèses. Les personnes en situation de pauvreté monétaire obtiennent donc un score de 1,42 sur un maximum de 3 en calcul économique de base alors que les autres obtiennent un score de 1,81/3.

Ces résultats suggèrent que les personnes en situation de pauvreté ont un niveau de culture financière moins élevé que le reste de l'échantillon. Ceci pourrait expliquer leurs difficultés, mais aussi certains choix de consommation de crédit. En plus de souffrir d'un manque de revenu, les personnes en situation de pauvreté seraient également moins armées pour prendre les décisions économiques les plus appropriées.

Tableau 9 : Pauvreté, culture financière et gestion budgétaire.

	Pauvreté monétaire			Pauvreté matérielle		
	Non	Oui	Sig.	Non	Oui	Sig.
(1) Score en calcul économique de base (/3)	1,81	1,42	**	1,85	1,48	**
(2) Score de connaissances financières liées au crédit (/4)	2,56	2,05	**	2,59	2,20	**
(3) Score de connaissance du budget (/8)	5,05	5,17		4,91	5,43	**
(4) Score de budgétisation (/12)	9,48	9,26	*	9,58	9,12	**

Source : Enquête OCE.

Les lacunes en termes de gestion budgétaire constituent un autre facteur explicatif des difficultés financières des personnes en situation de pauvreté. La gestion budgétaire est ici définie comme la capacité des ménages à connaître à tout moment la situation de leur budget/trésorerie mais aussi à anticiper et planifier les dépenses à venir.

De nombreuses recherches (par exemple, Lea, Webley & Walker, 1995 ; Webley & Nyhus, 2001) ont mis en évidence des corrélations entre l'absence de gestion budgétaire et les situations d'endettement problématique.

Deux scores ont été créés afin de mesurer la capacité des répondants à gérer un budget (Duvivier & Jeanmart, 2014) : un score de « connaissance du budget » (indicateur de la connaissance qu'ont les répondants de leur situation budgétaire) et un score de budgétisation (indicateur des techniques mises en place par les répondants afin d'anticiper les dépenses à venir et de veiller à leur équilibre budgétaire).

Le tableau 9 ci-dessus indique qu'en considérant la pauvreté matérielle, les personnes en situation de pauvreté ont une meilleure connaissance de leur situation budgétaire que les autres répondants (ligne 3). Ce résultat signifie certainement que les personnes devant se priver prennent garde à leur budget. S'agissant de la pauvreté monétaire, en revanche, la différence n'est pas significative. En ce qui concerne les éventuelles techniques mises en place afin de prévoir les dépenses à venir (ligne 4), des différences apparaissent également lorsque nous comparons les groupes. Il semblerait que les personnes en situation de pauvreté soient moins enclines à mettre en place des techniques de budgétisation.

## 4. Conclusion

Ce chapitre avait pour objectif d'analyser les liens entre les concepts de pauvreté, de difficulté financière et de surendettement. La première section a apporté un éclairage sur la signification à donner à ces notions, mais a aussi montré à quel point, au niveau conceptuel, elles étaient intimement liées. Les deux autres sections du chapitre analysaient ces interrelations en tentant de les affiner, mais aussi d'en comprendre les tenants et aboutissants.

L'analyse des données de la CCP indique que les zones géographiques plus vulnérables sur le plan socioéconomique se caractérisent par un taux de participation à l'emprunt plus important et un nombre moyen de crédits à la consommation plus élevé. Un lien évident existe donc entre les caractéristiques de la population en termes de pauvreté et les formes prises par leur endettement. Plus spécifiquement, les habitants des régions les plus vulnérables recourent davantage au crédit à la consommation. De fait, ces régions se caractérisent par une proportion d'emprunteurs en défaut de paiement nettement plus importante et, en moyenne, chacun de ces emprunteurs est concerné par un plus grand nombre de crédits en souffrance. À un niveau plus « macro », des liens forts apparaissent donc entre, d'une part, la fréquence des situations de pauvreté, d'autre part, celle des situations de surendettement. Il est pertinent de se demander si, en s'additionnant au contexte de pauvreté, les choix opérés en termes d'emprunt ne sont pas susceptibles d'expliquer une partie des difficultés de remboursement rencontrées dans les régions plus pauvres.

Des données d'enquête auprès de la population belge confirment et complètent ces conclusions. Les personnes en situation de pauvreté ressentent davantage de difficultés financières, sont nettement plus concernées par le crédit à la consommation et consacrent une part plus importante de leurs revenus au remboursement de leurs crédits (près du double). Une fois les crédits remboursés, le revenu restant à disposition de ces personnes est près de trois fois moins élevé que celui des autres. Sans aucun doute, le poids exercé par ces crédits sur le budget des ménages accentue leurs difficultés à joindre les deux bouts. Mais on peut se demander quelles alternatives s'offraient à elles.

Les personnes en situation de pauvreté partagent également des caractéristiques qui, combinées au manque de moyens financiers, sont susceptibles d'expliquer leur plus grande vulnérabilité à l'égard des

difficultés financières. De fait, elles semblent moins bien dotées en termes de culture financière et éprouvent davantage de difficultés de gestion. Ces caractéristiques pourraient conduire à des décisions économiques moins appropriées. Le recours au crédit est certainement, pour les personnes en difficulté financière, un mal nécessaire permettant de combler un manque de revenu.

## Notes

1. Caroline Jeanmart et Romain Duvivier ont contribué à la première et troisième partie et Helga De Doncker a contribué à la deuxième partie de ce chapitre.
2. La Centrale des crédits aux particuliers (CCP) de la Banque Nationale de Belgique centralise tous les crédits à la consommation et les crédits hypothécaires souscrits à des fins privées par des personnes physiques en Belgique, les éventuels arriérés de paiement qui découlent de ces contrats ainsi que certaines informations concernant les procédures de règlement collectif de dettes.
3. L'analyse de cette section se base sur des données relatives aux personnes. Cela implique qu'un crédit auquel sont liés plusieurs débiteurs sera intégralement porté en compte de chacun de ces débiteurs.
4. Données se rapportant à la situation d'octobre 2014 (ONEM).
5. Données pour l'année 2012 (ICN, 2015).
6. Données se rapportant à la situation du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (DGSIE). Le concept d'« isolé(e) » se fonde sur les registres d'état civil, et correspond plus particulièrement à la situation « célibataire », « divorcé(e) » et « veuf/veuve » de l'état civil.
7. Données pour l'année 2013 (Enquête EU-SILC).
8. Données concernant la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2014, provenant de la DGSIE.
9. En ce qui concerne les crédits à la consommation, une distinction est établie entre les ventes à tempérament, les prêts à tempérament et les ouvertures de crédit. Lors d'une vente à tempérament, un bien mobilier est acheté par le consommateur, qui s'acquitte du prix en plusieurs fois. Dans le cadre d'un prêt à tempérament, une somme d'argent est mise à disposition du consommateur, qui s'engage à rembourser l'emprunt contracté par des versements périodiques. Une ouverture de crédit est une réserve de capital dans laquelle le consommateur puise au besoin, généralement au moyen d'une carte. Relève également de cette catégorie la ligne de crédit, qui est associée à un compte à vue et permet de passer provisoirement « sous 0 ».
10. Ce pourcentage s'écarte quelque peu de celui publié par la CCP en raison des quelque 90 000 emprunteurs résidant à l'étranger qui ont été écartés de notre analyse, réalisée au niveau des arrondissements.

11. Dans le cadre de cette enquête réalisée en ligne, les réponses de 4 239 personnes ont été collectées, mais seuls 3 071 questionnaires ont été retenus après avoir éliminé les questionnaires présentant un nombre important de « non-réponses » ou trop d'incohérences. Pour assurer une représentativité correcte de notre échantillon par rapport à la population belge, les données ont été pondérées sur base de trois critères : le sexe, l'âge et la région de résidence.
12. Pour plus d'informations sur les résultats de cette enquête, voir Duvivier et Jeanmart (2014) et Jeanmart et Duvivier (2014), mais aussi le site Internet [www.observatoire-credit.be](http://www.observatoire-credit.be), rubrique « les colloques de l'OCE », « XXIVe colloque annuel : Les personnes en difficulté financière : Quels profils? ».
13. Ce seuil est fixé à 60% du revenu médian national (enquête EU-SILC). En Belgique, en 2013, ce seuil atteignait 12 890 euros par an pour un individu isolé, soit 1 074 euros par mois. Pour plus d'informations sur son mode de calcul, voir le site internet belge de l'enquête EU-SILC : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/>.
14. Pour de plus amples informations sur la création du score de difficultés financières et sur sa pertinence, voir Duvivier & Jeanmart (2014).
15. Le symbole « \*\* » signifie que les différences observées selon les niveaux de difficulté financière sont statistiquement significatives au seuil de 1%. Lorsqu'il est utilisé, le symbole « \* » signifie que les différences observées sont statistiquement significatives au seuil de 5%. Par la suite, l'absence des symboles « \*\* » ou « \* » signifie que les différences observées ne sont pas statistiquement significatives aux seuils traditionnels de 1% et de 5%. Dans ce cas de figure, nous devons donc considérer que, pour la question traitée, les différentes classes créées pour distinguer les individus ne peuvent pas être considérées comme étant statistiquement différentes.
16. Pour le calcul de ce rapport, nous avons uniquement considéré les personnes ayant des crédits en cours, soit 2 180 répondants, à savoir 70% du total de l'échantillon.
17. Pour une vue d'ensemble des définitions de la culture financière utilisées dans la littérature, nous renvoyons à Atkinson et Messy (2012). Le terme « culture financière » est également utilisé par Bigot, Croutte & Müller (2011) ainsi que par l'OCDE (2009). Ces auteurs mettent en évidence des méthodes pour mesurer ce concept.